

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 12 juin 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 10 juin 2013

2013 DASES 315 G Signature d'une convention d'habilitation à l'aide sociale avec l'association Valentin HAUY pour son Service d'Accompagnement à la vie sociale (SAVS).

Mme Véronique DUBARRY, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le décret du 26 juillet 2010 relatif à la procédure d'appel à projet et d'autorisation mentionnée à l'article L.313-1-1 du code de l'action sociale et des familles ;

Vu le budget de fonctionnement du Département de Paris ;

Vu l'arrêté d'autorisation du Département de Paris du 7 mars 2012 relatif à la création d'un Service d'accompagnement à la vie sociale d'une capacité de 35 places ;

Vu le projet de délibération en date du 28 mai 2013, par lequel M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil général lui propose de signer avec l'association Valentin HAUY (7e), une convention d'habilitation à l'aide sociale pour son Service d'accompagnement à la vie sociale ;

Sur le rapport présenté par Mme Véronique DUBARRY, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, est autorisé à signer avec l'association Valentin HAUY, 5 rue Duroc à Paris (7e), une convention d'habilitation à l'aide sociale pour son Service d'Accompagnement à la vie sociale d'une capacité de 35 places destiné à des adultes parisiens en situation de handicap visuel et une file active de 60 personnes.

Article 2 : Les dépenses en résultant seront imputées chapitre 65, nature 6568, rubrique 52, du budget de fonctionnement 2013 et des années suivantes du Département de Paris, sous réserve des décisions de financement.